

## DÉLIBÉRATION n° **2024-035** de la séance du **09/07/2024**

### **OBJET : Convention régionale des centres de gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'organisation mutualisée des concours et examens**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi neuf juillet à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à la Roche-Blanche, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 13    Nombre de voix : 24

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes et MM.** Philip SQUELARD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Edith MARGUIN, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Emmanuel TERRIEN, Rodolphe AMAILLAND.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,  
M. Pascal PRAS avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,  
Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,  
Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,  
M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,  
M. Nicolas CRIAUD avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,  
Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,  
M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,  
Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,  
M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,  
M. Yvon LERAT avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**Mmes et MM.** Laurent TURQUOIS, Xavier BONNET, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Alain VEY, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

#### **Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

##### **Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations sociales,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Jacques PRAUD a été désigné secrétaire de séance.

## Convention régionale des centres de gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'organisation mutualisée des concours et examens

### EXPOSÉ

Le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation rappelle que la coopération des Centres de gestion des Pays de la Loire est intégrée dans une coopération interrégionale dite du Grand Ouest comprenant les régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire.

Il fixe également un socle commun des travaux à conduire à l'échelle régionale et prévoit notamment la poursuite des coopérations préexistantes concernant l'organisation des concours et examens professionnels.

En ce sens, les présidents des Centres de gestion des Pays de La Loire réaffirment la pertinence de la coopération régionale, sous forme de coopération simple ou de mutualisation de moyens, pour l'organisation des concours et examens relevant ou pas du budget annexe régional.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités financières et d'organisation des opérations concours organisées au niveau régional.

Elle concerne les opérations dites transférées, c'est-à-dire les concours et examens de catégorie A et B financés par la dotation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale ainsi que les opérations relevant de la compétence de chaque centre de gestion (concours et examens de catégorie C et de la filière médico-sociale). La liste des concours et examens concernés figure en annexe à la convention.

La mise en place de cette convention répond aux enjeux et objectifs suivants :

- Simplification administrative et financière entre centres de gestion ;
- Efficience, efficacité et pertinence de l'organisation des concours et examens et des coûts s'y rapportant.

### DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-11 ;

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation, notamment son annexe 3 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 24 voix pour :

- **Approuve** les principes de la convention régionale des centres de gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'organisation mutualisée des concours et examens, annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et à mettre en œuvre les mesures nécessaires à sa mise en application.

Pour extrait conforme,  
Le président,



  
Philip SQUELARD